

## INTERROGATION....

---

Par Profil supprimé Postée le 16/05/2019 18:18

Madame, Monsieur bonjour.

Par quoi commencer.....Je suis alcoolique, mais je pense que vous le savez déjà. J'ai fait une cure et une post-cure en 2015 qui a duré 4 Mois. Mais j'ai replongé depuis Décembre 2018 jusqu'à aujourd'hui. J'ai été voir mon médecin traitant en cours d'alcoolisation, et m'a prescrit du Baclofène 10 à raison de 8 par jour (c'est la loi). Mais ça n'a pas marché !!! Je suis suivi par des spécialistes d'un centre, une infirmière spécialisée, une psychologue et 1 médecin addictologue. Celui-ci m'a prescrit 15 Baclofènes 10 par jour !!! Mais ça ne marche toujours pas, et j'ai des effets secondaires dévastateurs, en sachant que j'ai la maladie de Chron....ce qui n'arrange rien. J'ai vu ce médecin aujourd'hui (le 16 Mai). Je lui ai parlé des mes soucis intestinaux, mes cauchemars et j'en oublie....de ce fait, je dois diminuer le Baclofène jusqu'au 3 Juin. Ensuite il compte me passer au REVIA, sachant que je continue de boire !! J'ai trop peur de ce médicament. Des avis ? Un grand Merci !!!

---

Mise en ligne le 20/05/2019

Bonjour,

Tout d'abord, nous tenons à vous encourager dans votre démarche de soins, même si celle-ci ne répond pas à toutes vos attentes.

Il n'existe pas de traitement « miracle ». Des médicaments peuvent être prescrits afin d'apporter une aide, un soutien au sevrage mais il n'existe pas, à ce jour, un traitement qui permet de ne plus avoir envie de boire de manière radicale et définitive. Les médicaments ne règlent en rien le problème qui vous a conduit progressivement à avoir besoin d'alcool tous les jours. De ce fait, il semble important de vous axer le plus possible sur votre accompagnement psychologique et sur tout ce qui peut vous apporter un « mieux-être » au quotidien.

Le baclofène présente des avis assez controversés. En effet, tous les usagers qui sont sous ce traitement ne sont pas satisfaits, et comme vous, peuvent ressentir de nombreux effets secondaires et qui peuvent devenir rapidement invalidants.

Le Revia, quant à lui, est un traitement visant à maintenir l'abstinence de personnes alcoolo-dépendantes ayant déjà effectué leur sevrage physique à l'alcool. Ce médicament est donc normalement prescrit une fois que la personne ne consomme plus, afin de l'aider à poursuivre dans ce sens. En cas de consommation d'alcool, l'effet sédatif du médicament risque d'être amplifié, rendant dangereuse la conduite de véhicule et l'utilisation de machines.

C'est un médicament qui est généralement bien toléré et qui présente peu d'effets secondaires. En début de traitement, il est tout de même possible de développer des maux de tête, nausées, et de la fatigue. Il peut être également toxique pour le foie donc doit être envisagé sur du court terme.

Nous vous conseillons ainsi de parler de vos craintes avec les professionnels qui vous accompagnent afin d'avancer le plus sereinement possible dans votre démarche.

Vous avez déjà arrêté durant plusieurs années. Vous devez croire en vous et en vos ressources.

Pour toutes autres questions ou pour un soutien ponctuel, sachez que nos écoutants sont disponibles soit par téléphone au *0980 980 930*, appel anonyme et gratuit, tous les jours de 8h à 2h, soit par Chat, via notre site internet [www.alcool-info-service.fr](http://www.alcool-info-service.fr), tous les jours de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements pour la suite,

Bien à vous

---

**En savoir plus :**

- Adresses utiles du site Alcool info service